



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 08/2023
Au Conseil communal**

Demande de crédit complémentaire au budget de
fonctionnement de CHF 32'000.-- TTC pour la Cybersécurité

Délégué municipal

M. Nicolas Ray

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'année dernière, votre Conseil a approuvé un préavis de CHF 15'000.-- concernant un crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la formation des usagers.

Cet audit a été réalisé durant le second semestre 2022 et a identifié plusieurs failles, dont certaines critiques. Pour des questions évidentes de sécurité, nous ne les développerons pas dans le présent préavis mais vous informons que les failles critiques ont été corrigées sans attendre.

2. Descriptif

A ce stade, et au terme du premier audit, d'autres améliorations sont nécessaires pour augmenter la sécurité des données communales. Selon les estimations faites par l'auditeur indépendant, un total d'environ 120 heures semblerait nécessaire pour implémenter des améliorations et des procédures visant à augmenter le niveau de sécurité. Notons qu'environ 20 heures ont déjà été effectuées en 2022, afin de corriger les points sensibles.

Nous soulignons qu'une grande partie de ces heures doit être effectuée par notre prestataire informatique, ce qui explique le tarif horaire appliqué. Néanmoins, les travaux qui pourront être effectués par notre administration le seront, ceci afin de maîtriser au mieux les dépenses.

Pour le surplus, nous avons également constaté que l'acquisition de matériel de nouvelle génération est nécessaire, notamment pour ce qui est des réseaux sans fil (Wifi).

3. Coûts

Au vu de ce qui précède, et tenant compte des impératifs liés à notre fournisseur informatique, les coûts peuvent être résumés ainsi :

Récapitulatif			
A	Améliorations suite à l'audit (100h à CHF 180.--)	CHF	18'000.--
B	Acquisition de matériel	CHF	5'287.--
C	Outil de surveillance et gestion à distance - Licences programme pour 26 postes (CHF 15.-- / mois et par poste)	CHF	4'680.--
	Total intermédiaire HTVA	CHF	27'967.--
	TVA 7.7%	CHF	2'153.45
	Sous-total TTC	CHF	30'120.45
	Divers et imprévus (arrondi)	CHF	1'879.55
	Total TTC	CHF	32'000.--

4. Impact sur le budget

Si le présent préavis devait être accepté par le Conseil, il en résulte une augmentation des charges sur le budget 2023 de CHF 32'000.-- au maximum, soit :

- CHF 6'000.-- sur le compte 19.3111.00 - Achat d'équipement technique de bureau,
- CHF 21'000.-- sur le compte 19.3151.00 - Entretien des machines et équip. techn. de bureau,
- CHF 5'000.-- sur le compte 19.3162.00 - Redevances d'utilisation

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 08/2023 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000.-- TTC pour la cybersécurité
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Où les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 32'000.-- TTC.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz